



AG IFOREP du 17.12.2020

Rapport financier

EXERCICE 2019

Ayant été élu trésorier de l'Institut au CA du 20.09.2018, l'exercice 2019 est donc mon premier exercice complet en tant que tel.

Je vous propose donc de vous présenter un rapport financier tel qu'il ressort du rapport de gestion que vous avez reçu avec la convocation à cette assemblée.

C'est le CA du 24.09 dernier qui a procédé à l'arrêté des comptes. Le processus habituel d'arrêté des comptes par le CA a été retardé par le 1^{er} confinement COVID. L'arrêt des comptes se fait normalement en fin de 1^{er} semestre.

Il revient maintenant à l'AG de valider (ou non) les comptes 2019.

Règles et méthodes comptables : elles figurent en page 6 du rapport de gestion.

Je rappelle néanmoins que ces comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus aux articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général.

Présentation succincte des comptes :

Le Bilan :

Total bilan : 500 560,86€ contre 348 631,96 en 2018 soit + 151 928,90 (43,58%)

Cet écart s'explique principalement par :

- Des investissements en matériels et outils pédagogiques pour 4 450€
- Des produits à recevoir : la 2^e partie de la cotisation CCAS, soit 70 000€, n'a été versée qu'en janvier 2020
- Des factures non parvenues (retard de facturation) pour 67 000€

Parmi les autres éléments de l'actif du bilan nous avons maintenu la créance (dépréciée) vis-à-vis de la CMCAS des Hauts de Seine (13 824€). Cela s'est traduit récemment par un courrier recommandé avec A.R au président de cet organisme. A suivre donc...

Les cahiers de l'IFOREP sont complètement dépréciés (amortis). Le CA a validé le processus de numérisation de ceux-ci. Ils sont mis progressivement à disposition de nos adhérents sur le site internet.

Le compte de Résultats :

Produits : Total 566 301,79€

	2019	2018	
C.A (Formation)	364 599,56	389 273,84	-24 674,28€ (- 6,34%)
Cotisations	199 000,00	203 000,00	- 4 000€
Autres	2 550,23	53 097,52 *	-50 547,29€
(Reprise amort et prov)			
Prods d'exploit	566 149,79	645 371,36	- 79 221,57€ (-12,28%)
Produit Except.	152,00	40 962,12 *	- 40 817 ,12€

Charges : Total 468 905,47€ 555 402,93 - 86 497,46€ (-15,57%)

Achats :	412 337,46	406 545,88	+ 5 791,58€
Impôts et taxes	694,97	588,00	- 106,97€
Salaires/charges	53 633,36	55 738,10	- 2 104, 74€
Dot Amort/Prov	1 792,00	3 732,18	- 1 940,18€
Autres	402,18	51 040,09*	- 50 637,91€
Charges d'exploit :	468 859,97	517 644,25	- 48 784,28€ (-9,42%)

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 97 289,82€ contre 127 727,11 en 2018. Soit – 30 437,29€

Charges Except.	- 45,50	37 758,68*	- 37 713,18€
-----------------	---------	------------	--------------

**Rappel : les montants relativement importants en 2018 des comptes « autres et charges et produits except étaient dus à des régularisations d'antériorités pour un solde (ou produit net exceptionnel) de 3210€.*

Au total la différence entre produits et charges donnent un résultat excédentaire de : + 97 396,32€ contre + 130 937,55€ en 2018 soit – 33 541,23€ (-25,62%).

Les écarts :

Les charges et produits d'exploitation sont en diminution du fait notamment de la baisse du nombre de stagiaires 552 en 2019 contre 600 en 2018.

Le nombre de stagiaires CCAS étant identique à 2018, cette baisse s'explique essentiellement par l'annulation du regroupement des FNP (considéré comme un stage) qui devait se tenir en décembre 2019.

Pour les produits, la baisse du C.A Formation imputable à l'annulation du regroupement des FNP est de – 24 124€.

Pour les cotisations des adhérents, 3 CMCAS (Thionville, Cahors et Mayotte) n'ont pas renouvelé leur adhésion soit – 3 000€.

Pour les charges, la hausse des achats de 5 791,58€ au total s'explique principalement par la hausse de 8 000€ par rapport à 2018 du poste « Etudes et recherches » pour financer l'étude sur « la mutation sociale et professionnelle liée au numérique » dont vous aurez un aperçu en fin d'Assemblée; 35 000€ en 2019 contre 27 000€ en 2018 (étude réalisée par l'ASTS et déjà présentée). Il s'agit là de la volonté du C.A de dynamiser son projet politique vis-à-vis de ses adhérents.

Autres hausses liées d'une part à l'augmentation des frais de la documentation générale afin d'améliorer les supports écrits de formation (+ 1 000€) et d'autre part les catalogues et imprimés d'environ 1 700€ ainsi que des achats de matériel de bureau pour 720€.

Il y a aussi des diminutions de charges qui touchent les frais d'animation (-1 926€) et les charges sociales pour -1 813€.

A noter :

- Le CA a décidé de ne pas refacturer à la CCAS les frais de l'Institut (5 281€) engagés pour organiser le regroupement des FNP de décembre annulé pour raisons de grève des transports.
- L'épidémie COVID 19 est considérée comme un évènement de l'année 2020.
- Contrôle URSSAF : l'institut a fait l'objet d'un contrôle diligenté par l'URSSAF.

La note URSSAF du 12.08.2019, consécutive au contrôle, relève deux observations :

Pour rembourser les frais de transport des salariés, la nécessité d'obtenir la carte grise de chaque véhicule utilisé et d'appliquer le barème fiscal en lieu et place d'un forfait inférieur.

Pour les charges sociales, l'employeur ne doit pas se retenir d'abattement (1,75%) sur sa part de cotisation au régime de prévoyance complémentaire.

Pour ces deux constats il est demandé à l'IFOREP de se mettre en conformité. Il n'y aura pas de rétroactivité sauf si les décisions ne sont pas exécutées.

Le C.A a décidé de mettre en œuvre les demandes de l'URSSAF.

La situation financière de l'IFOREP est stabilisée :

Depuis l'exercice 2017, les résultats d'IFOREP sont positifs et depuis cet exercice jusqu'au 31.12.2019, le total des fonds associatifs figurant au passif du bilan sont de + 336 935,15€ sous réserve de votre acception d'incorporer le report de l'excédent 2019 en fonds associatifs.

Cette situation permet au C.A de travailler de manière plus efficace à la réalisation des perspectives de développement. Ainsi dès cette année (voir délibérations) il vous proposé de modifier la grille des cotisations même si celle-ci est prévu à recette constante.

Mais de manière plus conséquente pour les finances, il vous est aussi proposé de baisser le coût et la durée des stages sur deux ans.

Une incertitude cependant, celle liée aux effets du COVID sur le fonctionnement de l'institut. Les résultats 2020 ne manqueront pas de nous éclairer sur celui-ci.

Je tiens à remercier notre partenaire expert-comptable CEGB, et les professionnels ayant contribué à élaborer et fournir tous les documents nécessaires à la tenue de cette AG et ce malgré les difficultés dues au COVID.

Bernard BRET

Trésorier

Le 10.11.2020